AR Prefecture
043-214300485-20261030-D_82_2026-DE
Reçu le 03/11/2026

MAIRIE
La Chaise-Dieu

LA CHAISE-DIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Le 30 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Armelle SAVINEL, Maire, suivant convocation transmise le mercredi 21 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : SAVINEL Armelle, TISSIER Alice, CARESMIER Guillaume, ABONDANCE Aurélie, CHAMBON Régine, DEHEPPE Marie, LAVERROUX Yannick, MARION Olivier, ROSSI Patrick, VIALANEIX Bernard, BOUDET Gérard, FLEURY Carine
Excusé ayant donné procuration : DUPON Dominique à TISSIER Alice, FRAIOLI Marine à ABONDANCE Aurélie

Secrétaire de séance : BOUDET Gérard

2026-082 - CESSION TERRAIN FUTURE CASERNE DES POMPIERS

Rapporteur : SAVINEL Armelle

Madame le Maire explique que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Haute-Loire a initié un projet de construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) sur le territoire communal. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'optimisation des moyens de secours et répond aux objectifs suivants :

- **Amélioration de la couverture opérationnelle** : réduction des délais d'intervention afin d'assurer une protection optimale des personnes et des biens ;
- **Maintien d'un service public de proximité** : pérennisation d'une présence des secours adaptée aux spécificités locales.

Le terrain retenu pour l'implantation du CIS correspond à la **parcelle cadastrale n° AH 337**, pour laquelle un **certificat d'urbanisme** a été délivré le **13 janvier 2023**.

Les étapes préalables à la construction comprennent :

1. **Viabilisation et terrassement** : mise en conformité du terrain pour l'accueil des infrastructures ;

AR Prefecture
043-214300485-20261030-D_82_2026-DE
Reçu le 03/11/2026

2. **Installation d'un poteau d'incendie** : positionné en limite de propriété, afin de garantir l'alimentation en eau des engins de secours ;
3. **Cession du terrain au SDIS 43** : formalisée par un **acte authentique en forme administrative**, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le coût global de l'opération est estimé à **1 500 000 € TTC**. Le financement repose sur les éléments suivants :

- Une **participation financière de la commune**, fixée à **25 % du montant TTC** ;
- La déduction de cette participation du **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)**, au taux applicable.

Ce projet, **structurant pour la sécurité du bassin de vie concerné**, nécessite l'engagement de la commune
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 30 octobre 2026

La présidence de séance,
Armelle SAVINEL, Maire

Le secrétariat de séance,
Gérard BOUDET, Conseiller

MAIRIE DE LA CHAISE-DIEU (Haute-Loire)